
[La Métropole Rouen Normandie, territoire pionnier de la transition social-écologique](#)

Modifié le 10/03/25

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie avec un budget de près d'un milliard d'euros, notre territoire occupe une position clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Tournée vers l'avenir, la Métropole Rouen Normandie est aujourd'hui au cœur d'une dynamique économique extrêmement forte et se positionne comme territoire pionnier de la transition social-écologique.

L'institution

Création récente, la Métropole Rouen Normandie parachève une construction communautaire qui s'est accélérée en 2010 à travers la fusion de 4 communautés réalisant à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants). La CREA était elle-même née du regroupement de 4 communautés :

- Communauté de communes Le Trait-Yainville
- Communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine
- Communauté de l'Agglomération Rouennaise
- Communauté de communes de Seine-Austreberthe

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui institue les métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1er janvier 2015 une des quinze métropoles de France

Présidé par [Nicolas Mayer-Rossignol](#), le conseil métropolitain compte 125 conseillers élus lors des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020. Le bureau de la Métropole est

constitué du Président, des 15 vice-présidents et de 24 membres désignés parmi les conseillers métropolitains. Le conseil et le bureau sont les deux organes exécutifs de la Métropole.

Le territoire

Le 1^{er} janvier 2021, forte des 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 501 431 habitants. Elle s'est organisée pour déployer [une administration de proximité](#).

Les compétences

Ce que dit la loi

« La Métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré »

Au quotidien, la Métropole agit pour améliorer la vie des habitants :

Les services publics et d'intérêt général : un réseau de transports en commun renforcé, une eau de qualité à un prix raisonnable, une mise aux normes régulière des équipements en matière d'assainissement, une politique des déchets ménagers efficace et respectueuse de l'environnement, la distribution publique de l'énergie (en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ainsi que de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains), la gestion et l'extension des crématoriums ;

Le développement économique et l'attractivité du territoire : la création et l'entretien de parcs d'activités pour faciliter l'implantation des entreprises sur son territoire, une politique foncière ambitieuse des services aux entreprises et aux salariés avec la création d'un guichet unique, un soutien aux projets de crèches, de conciergeries et de plans de déplacement entreprises et inter-entreprises, le renforcement des liens entre les entreprises et la recherche ;

Des actions culturelles pour tous : des équipements d'envergure pour développer une action culturelle accessible au plus grand nombre, l'organisation d'événements culturels de rayonnement national et international assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques ;

L'aménagement de l'espace : l'entretien de la voirie communautaire, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un plan local de l'habitat, l'urbanisme par le pilotage du suivi des procédures d'élaboration ou d'évolution des POS-PLU des communes, la création et la gestion d'équipements culturels et sportifs, la signalisation et l'éclairage public ainsi que la gestion des aires de stationnement soit environ 1 900 km de voiries communales et 12 parking ;

Le développement écologique : la protection et la valorisation des espaces naturels, l'éducation à l'environnement, le respect des engagements annoncés dans l'Agenda 21 ;

Des solidarités renforcées : l'accompagnement dans la recherche d'emploi par un Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) étendu à l'ensemble du périmètre, le soutien aux acteurs de l'insertion, l'accès facilité au logement (aides financières, réhabilitation, amélioration de l'isolation thermique...), des actions en matière de politique de la ville, des aides spécifiques aux petites communes.

